

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe ;
Mme Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/091 - TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT – FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE (SOLLAR) PAR LA SOCIÉTÉ 1001 VIES HABITAT

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu la délibération n° 2024/044 du 21 mars 2024 accordant la garantie d'emprunt à la société SOLLAR pour le prêt n°153882 en vue de l'acquisition en VEFA de 11 logements route de Glapigny (LE SOLEAZ) ;

Vu le courrier de la société 1001 VIES HABITAT en date du 29 juillet 2025, informant la Commune que la société SOLLAR fait l'objet d'un projet d'absorption par sa société mère précitée et lui transférant les droits et obligations dont le remboursement de l'emprunt garanti par la Commune ;

Considérant la nécessité, pour la société 1001 VIES HABITAT, d'obtenir une confirmation de la part de la commune de Thônes pour le transfert de la garantie d'emprunt ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la fusion-absorption de la société SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE (SOLLAR) par la société 1001 VIES HABITAT.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 074-217402809-20250918-CM25091-DE

S'LO

- **CONFIRME** le transfert de la garantie d'emprunt accordée à la société SOLLAR en faveur de la société 1001 VIES HABITAT pour les sept lignes du prêt n°153882.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'attestation de maintien de garantie jointe en annexe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 23 septembre 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Muriel PERILLAT-dit-LEGROS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 SEP. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **29 SEP. 2025**

THÔNES, le **29 SEP. 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

